

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
PETR PAYS DU GEVAUDAN LOZERE

Séance du mercredi 13 mai 2026

Délibération N° DE_011_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
17	23	17
Date de la convocation : 13/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
17	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le treize mai deux mille vingt-six, à 10 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil du PETR), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul POURQUIER.

Présents : Madame Patricia BREMOND, Monsieur Jean-Noël BRUGERON, Madame Michèle CASTAN, Madame Christine HUGON, Monsieur Noël LAFOURCADE, Monsieur Thomas PIGNIDE, Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Monsieur Jean-Claude SALEIL, Monsieur Joël ROUQUET, Monsieur Francis SARTRE, Monsieur Samuel SOULIER, Monsieur Sébastien BLANC, Madame Valérie POUGET SAGNET, Monsieur Didier JURQUET, Monsieur Albert FALCON, Monsieur Rémi ANDRE, Monsieur Jean-Marc COULOMB, Monsieur Vincent MALON, Monsieur Cédric CRESPIN, Monsieur Christophe GACHE, Monsieur Michel GUIRAL, Madame Jessica PAGES CARTIGNY, Madame Nicole DALLE SALLES

Représentés :

Absents et Excusés : Monsieur Lionel BOUNIOL, Monsieur Emmanuel CASTAN, Madame Séverine CORNUT, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Ludovic JAFFUEL, Monsieur Jérémy PIC, Madame Christine VALENTIN, Monsieur Patrick VALENTIN, Monsieur Christophe BUFFIERE, Madame Sabine DOUMERGUE REAU, Monsieur Vincent HERMET

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Jessica PAGES CARTIGNY est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Désignation dans les différentes instances des partenaires

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère a contracté de nombreux partenariats avec des structures locales, départementales et régionales, afin de mener ses missions et de représenter les intérêts du territoire. En conséquence, des élus du PETR avaient été désignés pour siéger dans les instances de ces partenaires.

Le renouvellement du conseil syndical conduit aujourd'hui au renouvellement de ces

représentants.

Les instances concernées sont : la CDPENAF (1 titulaire et 1 suppléant) ; l'ADEFPAT (1 suppléant, Mme Valérie Fabre étant déjà titulaire en sa qualité de présidente du Conseil de développement territorial) ; le CNAS (1 titulaire pour le collège des élus et 1 suppléant parmi le collègue du personnel -) ; l'Assemblée des Territoires de la Région Occitanie (2 titulaires et 2 suppléants) ; le Comité de pilotage du Contrat Territorial Occitanie (4 titulaires et 4 suppléants) ; le groupe d'Actions Locale Aubrac Olt Causse Gévaudan (1 titulaire et 1 suppléant) ; la Fédération des SCOT (1 Titulaire et 1 suppléant) ; AGEDI (1 titulaire).

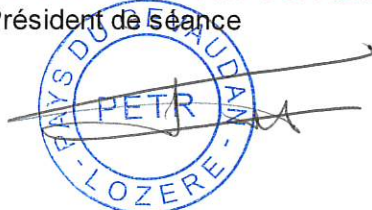
Le Président propose à l'assemblée que ces désignations soient faites sur la base du volontariat parmi les élus présents.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil syndical désigne :

Organisme	Nb titulaires	Nb suppléants
GAL AOCG	1 : Jean-Paul POURQUIER	1 : Jessica PAGES CARTIGNY
CTO	1 : Jean-Paul POURQUIER	1 : Christine HUGON
Fédération des SCOT	1 : Christophe GACHE	1 : Albert FALCON
CDPENAF	1 : Noël LAFOURCADE	1 : Albert FALCON
Adefpat	1 : Valérie FABRE	1 : Patricia BREMOND
Agedi	1 : Jean-Claude SALEIL	
CNAS	1 : Jean-Claude SALEIL	1 agent : Gaëlle LAURENT
Assemblée des Territoires (conseil syndical) Parité obligatoire	1 : Michel GUIRAL	1 : Jessica PAGES CARTIGNY
Assemblée des Territoires (conseil de développement) Parité obligatoire*	1 : Michel GUIRAL	1 : Jessica PAGES CARTIGNY

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER
Président de séance



Madame Jessica PAGES
CARTIGNY
Secrétaire de séance

DE_011_2026